



Traité Chvouot

Michna 6 - Chapitre 6

רַבִּי מֵאִיר אָמַר:
יֵשׁ דְּבָרִין שֶׁהֵן כְּקָרְקַע וְאֵינָן כְּקָרְקַע.
וְאֵין חֲכָמִים מוֹדִין לוֹ.
כִּיצַד?
אָמַר לוֹ:
"עֲשֵׂר גִפְנִים טְעוֹנוֹת מִסֵּרְתִּי לָךְ",
וְהָלָה אָמַר:
"אֵינָן אֶלָּא חֲמִשׁ",
רַבִּי מֵאִיר מְחִיב,
וְחֲכָמִים אֹמְרִים:
כָּל הַמַּחְבֵּר לְקָרְקַע הֵרִי הוּא כְּקָרְקַע.

אֵין נִשְׁבָּעִין אֶלָּא עַל דָּבָר שֶׁהוּא בְּמִדָּה וּבְמִשְׁקָל וּבְמִנְיָן.
כִּיצַד?
"בֵּית מֶלֶךְ מִסֵּרְתִּי לָךְ",
וְ"כִּסֵּי מֶלֶךְ מִסֵּרְתִּי לָךְ",
וְהָלָה אָמַר:
"אֵינִי יוֹדֵעַ, אֶלָּא מָה שֶׁהִנַּחְתָּ אֹתָהּ נוֹטֵל",
פְּטוּר.
זֶה אָמַר "עַל הַזִּיז",
וְזֶה אָמַר "עַל הַחֲלוֹן",
חֵיב.

Rabbi Méïr dit qu'il y a des choses qui sont (partiellement) comme des terrains, et qui (partiellement) ne sont pas comme des terrains, ce que n'admettent pas les Sages.
De quoi s'agit-il ?



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



[Lorsqu'un homme dit à son prochain :] « Ce sont 10 pieds de vigne, remplis de raisins, que je t'ai remis (à garder) », et que l'autre lui rétorque qu'il n'y en avait que 5, Rabbi Méïr le contraint à jurer, tandis que les Sages disent que tout ce qui est rattaché au sol a le même statut que le sol (lui-même).

[Par ailleurs], on ne peut être contraint de jurer que sur des choses que l'on peut mesurer, peser ou dénombrer. Comment cela ?

[Lorsqu'un homme dit à son prochain :] « C'est une maison remplie que je t'ai confiée », [ou] « C'est une bourse remplie que je t'ai remise », et que l'autre [lui] rétorque : « Je ne sais pas ! Prends ce que tu [m']as laissé », ce dernier est dispensé [de jurer (lui devoir le reste) devant un tribunal].

[Par contre,] si celui-ci a dit : « [C'est une maison remplie (de céréales)] jusqu'à l'excroissance (qui sort du mur extérieur de la maison) que je t'ai confiée », et que celui-là lui rétorque [qu'elle n'était remplie] que jusqu'à la fenêtre (qui est plus basse que l'excroissance), ce dernier est tenu [de jurer (ne pas lui devoir le reste) devant un tribunal].



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions